

Monsieur André LABORIE
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

Saint Orens le 22 mars 2005

Monsieur Le Procureur de la République.
Tribunal de Grande Instance
2 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE

Plainte : contre X

Pour excès de pouvoir au commissariat de police de Toulouse Boulevard de l'embouchure
31500 Toulouse.

Demande de restitution d'un permis de conduire Espagnol

Rappel des faits

Ce jour le 22 mars 2005 à 7 heures 45, quartier de la roseraie à Toulouse, je me fais arrêter par la police sous prétexte que j'avais grillé un feu rouge, ce qui n'est pas le cas, j'étais arrêté au feu rouge, dès que le feu est passé au vert je me suis dirigé direction Auchan et de suite, j'ai été mis sur le bas côté pour un contrôle de papiers.

Malheureusement, je ne possédais pas les papiers sur moi, j'ai expliqué que j'avais la carte grise, l'assurance et mon permis de conduire espagnol à mon domicile à Saint Orens de Gameville banlieue toulousaine.

J'étais titulaire de mon permis espagnol, pays de la communauté européenne et obtenu en échange du permis français en mars 1998 car j'avais les activités commerciales en Espagne, étant aussi résident de droit espagnol.

Je leur ai proposé d'aller les porter à la gendarmerie dans l'heure qui suivait, ils se sont refusé à ma proposition et m'ont amené au commissariat de police, boulevard de l'embouchure en garde à vue.

Ils se sont refusé de garer mon véhicule correctement, ils l'ont laissé sur la voie publique et le soir même il y avait un PV.

Arrivé au commissariat, on m'annonce ma garde à vue soit à 8 heures du matin, celle ci était déjà frappé donc préméditée par un procès verbal sur des faits inexacts, j'ai refusé de signer le procès verbal et j'étais mis en cellule « *prétextant à mon encontre les termes suivant* ». *Ah c'est comme ça, ça va lui faire du bien d'aller en bas, sur tout vous me le palper minutieusement !!*.

Ensuite comme si j'étais un truand, ils m'ont pris des photos, et les empreintes, fiché comme au grand banditisme.

Au bout d'un certain temps, je suis remonté dans un bureau pour une audition, j'ai signé celle ci suivant ma déposition.

Ensuite ils m'ont mis les menottes, les bras attachés à l'arrière comme si j'étais un truand et m'ont accompagné à mon domicile avec une estafette escorté de trois policiers.

Nous sommes arrivés à mon domicile, devant tous les voisins toujours enchaîné, nous sommes introduit dans ma villa et dans ma valise ils ont pris mon permis de conduire de droit espagnol, mon assurance du véhicule, et ma carte grise, il était environ 12 heures.

Ensuite nous sommes repartis au commissariat, j'étais mis en cellule sans manger, sans une nouvelle audition ne constatant par procès verbal que Monsieur André LABORIE possédait bien ses papiers soit un permis espagnol, une carte grise et une assurance.

J'en suis sorti à 17 heures 15 avec une convocation devant le tribunal correctionnel pour l'audience du 10 mai 2005 à 14 heures, se refusant de me restituer mon permis de conduire et pour les faits suivants : *conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire valable pour cette catégorie de véhicule*.

Monsieur André LABORIE a tous ses permis valides de droit espagnol.

Mon permis a été enlevé par la force alors que j'étais en règle.

Ils ont prétexté qu'en France je n'avais pas de permis et que je n'avais plus de point sans en justifier les raisons et sans une procédure contradictoire régulière

Pour ce permis de conduire échangé en mars 1998, j'ai comparu devant le tribunal correctionnel de Toulouse et pour être poursuivi le 20 novembre 1998 d'avoir refusé de donner un document espagnol pour un document français, que l'avocat dans ma défense avait soulevé de cette impossibilité de prendre un document espagnol pour un document français et le tribunal a statuer seulement sur une amende de 2000 francs et la cour d'appel a confirmé le jugement du 20 novembre 1998 ordonnant le paiement de l'amende en 4 fois.

Que l'amende est toujours en attente d'être payée, je ne m'y refuse pas mais mes conditions financières actuelles ne me le permet pas sachant que je suis au RMI à cause de nombreuses négligences de la justice, en attente de percevoir des sommes importantes qui dépendent actuellement de la lenteur de celle-ci.

Qu'il ne peut à ce jour être remise en question cette décision, ne précisant pas que Monsieur André LABORIE doit rendre son permis de droit espagnol.

Que la procédure du 22 mars 2005 fait double fonction, que Monsieur André LABORIE ne peut être poursuivi et condamné pour les mêmes faits et en plus qu'il détient bien un permis de la communauté européenne.

Que l'intervention de la police dans le déroulement des faits est excessive, considérée comme abusive engendrant un excès de pouvoir pour avoir par la force soustrait le permis de conduire de droit espagnol de Monsieur André LABORIE.

Que ces agissements ont causé une atteinte à la dignité de ma personne et à mes droits fondamentaux dans une société que l'on dit démocratique.

Que je suis actuellement sans possession de mon permis de conduire pour agir dans ma vie active, ne pouvant pas conduire de véhicule, ne pouvant pas me déplacer me causant un grave préjudice.

D'autant plus que je suis un conducteur sans aucun problème et sans avoir commis une quelconque infraction au code de la route.

Qu'il est de droit que le tribunal administratif ordonne en référé la restitution immédiate du permis espagnol « document administratif » obtenu régulièrement en mars 1998 et soustrait par la force publique le 22 mars 2005.

Qu'il est de droit que le tribunal administratif ordonne l'annulation de l'amende pour stationnement pris sous la seule responsabilité des agents de polices.

Que ces agissements de la police doivent provenir des autorités supérieures au vu des différentes poursuites que j'ai diligentées, mais ce n'est pas une raison pour me faire des pressions à mon encontre.

Mes droits de citoyens doivent être préservés.

Je vous prie de bien faire ordonner la restitution immédiate de mon permis de conduire de droit espagnol et de faire sanctionner ces actes conformément à la loi.

Dans l'attente de votre action, je vous prie de croire Monsieur le Procureur de la République à toute ma haute considération.

Monsieur André LABORIE

Pièce :

- Convocation en justice pour un délit qui n'est pas établi et pour l'audience devant le TGI de Toulouse le 10 mai 2005.
- Jugement du 28 novembre 1998.

